

ALERTE PRÉRECRUTEMENTS : UNE RAISON SUPPLÉMENTAIRE DE MANIFESTER LE 12 NOVEMBRE !

Ce 11 novembre sur le front de la formation des enseignants, les hostilités ne cessent pas et vont même *crecendo*. Dernier obus en date, la version 2 du projet du ministère de l'Éducation nationale pour un *“dispositif ambitieux de préprofessionnalisation”* (version 1 présentée en avril dernier), autrement dit des *“prérecrutements”*, par modification du statut des Assistants d'éducation. Sous le soleil, exactement...

SNESUP FSU

La lettre de la formation des enseignant.es & CPE

NOVEMBRE 2018, N° 2 | réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Marie-France Le Marec, Michela Gribinski

Ce dispositif propose donc *“un contrat de 3 ans à partir de la L2 et valable pour les étudiants de L3 et de M1, conjuguant un cycle de formation universitaire avec une formation pratique dans une classe (1^{er} ou 2^d degré). Le temps maximum serait limité, de manière générale, à 8h d'intervention/semaine. Le service d'enseignement confié à l'AED en M1 ne saurait dépasser le 1/3 temps, soit 8h en 1^{er} degré et 6h en 2^d degré”*.

En M1 donc, un 1/3 temps d'enseignement, c.-à-d. en *responsabilité de classe* ! Le ministère compte rémunérer ces AED pour 3 12 h/an par une rémunération *“progressive”*, cumulable avec des bourses, ce qui devrait converger (pour les boursiers aux taux les plus élevés) vers un salaire d'apprenti majoré). Pas de quoi assurer des conditions de vie vraiment décentes, d'autant que 8h/semaine d'enseignement, c'est déjà conséquent (et que le MEN ne prévoit pas de prendre en compte le temps nécessaire à la préparation, la correction, les réunions, etc.).

En L2 et L3, le prérecruté fera office de remplaçant : AP, EPI, aide aux devoirs, etc. Recruté par le chef

Au-delà du détournement de la notion de “pré-recrutement”, il s'agit d'un levier pour la généralisation de l'exercice de la responsabilité par des étudiants contractuels, à un prix défiant toute concurrence ! Une généralisation de la précarité comme norme professionnelle et sociale. À l'opposé de ce qu'il prétend, ce nouveau projet s'attaque aux étudiants les plus fragiles socialement et sous couvert d'aide, de pré-recrutement, les prive en réalité de formation universitaire et professionnelle, prévoyant une “rémunération”/allocation mixte, dont le total (bourses + salaire) est à peine égal au SMIC, pour leur donner des moyens de survie en les exploitant et en les obligeant à

d'établissement, on peut penser que sa capacité à résister aux pressions de toutes sortes sera très limitée... Corvéable à merci? Trop belle la vie...

Quant à la formation, le texte du MEN est clair : *“un traitement privilégié de ces étudiants [AED] par les universités devra être développé pour garantir une bonne articulation entre leur travail et leur emploi du temps universitaire”*. La *“formation”*, si on peut encore l'appeler comme cela, ce sera essentiellement le *“terrain”*, omnipotent comme chacun sait. Les AED ne pouvant pas tous avoir le même emploi du temps, les *“prérecrutés”* seront obligés de rater des cours. Il est impossible en effet que l'ensemble des licences s'adaptent à l'année à des temps en école et établissement qui seront forcément variables. Cours du soir et pendant les vacances scolaires? Oui, et sinon ce sera du *“distanciel”*, de la formation numérique à distance, par ailleurs permise par le nouvel arrêté licence... Voilà l'avenir !

Quant au recrutement, il avait été initialement envisagé que ce soient les rectorats qui s'en chargent, mais, local oblige, ce seront les chefs d'établissement qui vont devoir les gérer. La pression hiérarchique s'exercera au détriment de la logique universitaire de formation qui sera la dernière préoccupation des chefs d'établissement.

De fait, la *“formation”*, ou ce qui en tiendra lieu, sera délivrée par l'Éducation nationale avec des tuteurs terrain. *Exit* l'université. Très clairement, on se dirige vers des sous-diplômes. Quelle préparation réelle au métier? Quelle préparation sérieuse aux concours? On peut d'ailleurs s'inquiéter, dans ces conditions, de l'évolution, voire de la pérennité des concours, qui vont sûrement fortement régresser. Le document prévoit que les AED pourront passer des concours *“externes adaptés”*!

un tiers temps en pleine responsabilité de classe sans formation initiale. Une formation universitaire et professionnelle est un droit, une exigence, une nécessité pour toutes et tous (boursiers ou non)

- *Les pré recrutements doivent permettre de se former dans des conditions sereines, non de cumuler emploi et rattrapage de cours : du temps pour étudier !*
- *Pas d'intervention en pleine responsabilité sous statut étudiant !*
- *Des solutions pérennes pour pallier le manque d'effectif d'enseignants, pas l'exploitation d'étudiants ou de stagiaires !*

BON COURAGE POUR CETTE JOURNÉE DE LA FDE EN LUTTE !